SUPPLEMENT DE
L'ABEILLE.
SAMEDI, 18 AVRIL 1835.

La malle du Nord, arrivée ce matin à 9 heures et demie, a apporté des journaux de New-York jusqu'au 4 de ce mois, et des dates correspondantes des autres villes. Il n'y a pas eu d'arrivage récent d'Europe dans aucun des ports du Nord. On annonçait en vue, à New-York, le navire *Russell*, qui, à ce que l'on pensait, a dû partir de Liverpool le 17 février.

On trouvera dans la partie anglaise de ce supplément les nouvelles commerciales et maritimes.

NOUVELLES DU PORTUGAL.

Le brick Elizabeth, capitaine Jones, parti d'Oporto le 25 février, arrivé à New-York, apporte un grand imprimé, daté du 20 Janvier 1835, qui contient en Portugais, Espagnol, Français et Anglais, le décret du 22 mars 1834 qui déclarait Lisbonne port libre, et l'ordre ministériel du 22 juillet qui fait participer la ville d'Oporto à cette franchise. *Cette feuille contient aussi le décret du 28 avril 1834*, qui égalise les droits d'entrée sur les marchandises, de quelque pays qu'elles proviennent, importées pour la consommation intérieure. Le premier décret autorise la libre entrée à l'entrepôt, de toute espèce de marchandises, importées sous quelque pavillon que ce soit, excepté sous le pavillon d'une nation avec laquelle le Portugal se trouverait en guerre. Les frais sont d'un pr. cent et les salaires des journaliers. Le second décret admet à la libre entrée toute espèce de marchandises, excepté cochons vivans, poudre, huile d'olive, grains et farine, qui sont soumis à une loi spéciale, et le tabac, le savon et l'orchilla qui sont soumis aux lois et conditions des contrats de l'Etat. Les droits sur marchandises importées de pays étrangers pour la consommation intérieure, et qui sont des produits de leur sol ou de leurs manufactures sont de 15 pour cent sous le pavillon portugais, et de 22 1-2 pour cent sous pavillon étranger. Le lin et le chanvre ne paient que 5 pour cent de droits, et les douvelles 10 pour cent.

Les amis et connaissances de feu Jean Baptiste Cousin, *sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 heures et demie.* Son corps est exposé chez lui, rue d'Orléans, entre Bourgogne et Remparts.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 19 avril
LA TOUR DE NESLE,
Drame en cinq actes—suivi de
LES MALHEURS D'UN JOLI GARCON,
Vaudeville en un acte.

Mardi prochain 28 avril.
Au bénéfice de M. Décroix.—1ère représentation de
CATHERINE HOWARD,
Drame en cinq actes et huit tableaux, à grand spectacle, de M. Alexandre Dumas.
Suivi la 1ère représentation de
LE FILS ADOPTIF,
Drame nouveau en un acte.

POUR BRAZORIA, [Texas.]—Le paquebot régulier, goëlette **SAN FELIPE,** capitaine S. Fuller Pour fret ou passage, ayant des emmenagements très élégans, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou, rue de Chartres, No. 60 à
18 avril E. W. GREORY.

COLLEGE FRANCAIS
FONDE' PAR M. PICHON ET DIRIGE' PAR M. J. C. DAVID,
Rue Bourgogne, No. 175.

On *reçoit dans ce collège des pensionnaires à $200*, par an, payables par trimestre. On leur donnera des *soins particuliers pour la nourriture* et la propreté du linge et toutes les branches d'enseignement qui sont : le Français, l'Anglais, l'Espagnol, le Latin, le Grec, l'Ecriture, la Grammaire raisonnée, l'Analyse logique, les Principes de Rhétorique, l'Arithmétique et la Tenue des Livres.

Le Dessin, l'Escrime, et la Musique y seront aussi enseignés à la demande des parens.

Prix des Externes pour l'Anglais et le Français $3

CLASSE DU SOIR.

Pour le Français..... $3
Pour l'Anglais et le Français..... $4

Dans l'année qui vient de s'écouler, les élèves ont obtenu de rapides succès, dont M. Pichon a rendu un témoignage avantageux et flatteur pour les élèves et leurs maîtres. M. J. C David espère que les parens n'auront qu'à se féliciter de lui avoir confié leurs enfans en voyant leurs rapides progrès.
18 avril—9

MDE. ADELINE COCHRANE a l'honneur de faire part aux dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne, qu'elle a reçu des chapeaux de printemps, dont elle fera l'ouverture samedi, 18 de ce mois, rue de Chartres, nor 54. 18 avril

LES soussignés, successeurs de M. A. Laisye, annoncent respectueusement au public qu'ils comptent faire l'ouverture de leur établissement de restaurant et café jeudi 16 du courant. Il sera situé comme il l'était précédemment dans la rue d'Orléans, vis à vis la Salle de Spectacle, et sera incessamment pourvu de tout ce qu'il y aura de mieux.

Les soussignés osent espérer que la confiance qu'ils ont su mériter, lorsqu'ils conduisaient le susdit établissement pour le compte de leur prédécesseur, leur méritera de nouveau le patronage du public.

Ils profitent de cette occasion pour annoncer qu'ils prendront des apprentis pour la cuisine.
14 avril DUPUIS & DOUYAIS.

Bureau de la Compagnie des Architectes de la N. Orléans.
Nouvelle Orléans le 11 avril 1835.

AVIS—Les actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle Orléans, sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu Mercredi prochain 22 du courant, à 4 heures après midi, au bureau de M. O. J. Tricou rue Royale, pour prendre en considération diverses mesures qui leur seront soumises dans l'intérêt de l'Institution. Par ordre de la direction.
13 avril. SOMMEREAU.

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,
Rue Chartres, No. 18.

A PAYA offre en vente un bel assortiment de livres, ouvrages de littérature, romans nouveaux, de théâtre, etc. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographie en tout genre, paysages, fleurs, sujets gracieux et modes: chapeaux d'hommes très-fins et superfins ; casquetes *en drap, en coutil et en crin*; cravates de toile de coton, d'indienne, de madras, cravates noires et en couleur; colsrs, cravates en satin, carreaux, en crinoline et autres, mouchoirs foulards, batiste très variées; parapluies et ombrelles; jeux de dominos; lotos, raquettes, volants, etc.; belles guitarres de Josset; joncs dorés; bambous, hoyards, cannes en bois de fer, ébène, etc; assortiment de sainte et gilets pour bals; grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier, et binoches pour dames; fusils français; pistolets à chevez de tir et de poche; nécessaires, pour hommes et de dames; quincaillerie; parfumerie fine; cravaches et fouets de fantaisie, et un grand nombre d autres articles.

Il tient aussi les boites consegres de Colin; des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Bailly, des cages; de la graine pour les oiseaux; do pour les jardins.

A. Paya partant pour France, dans le courant du mois, *prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire régler* ours comptes. 8 avril

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle-Orléans, sous la raison " Gallwey et Boudousquié. P. H. GALLWEY.

COUR DE PAROISSE—J. Tufton et A. Fourcade contre C. M. Andreaux, et T. A. Bernaudez contre le même.—En vertu de deux ordres de saisie et de vente à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le jeudi 23 d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi : Deux lots de terre décrits comme suit,

Lot no 21, mesure 48 pieds de face, sur la rue Toulouse, sur 200 pieds de profondeur, et latéralement à la rue des Marais. Lot no. 39, mesurant 60 pieds de face à la rue Villere, sur [illegible] de profondeur, [illegible] formant partie de la [illegible] Bernaudez.

2 lots de terre, [illegible] nos. 33 et 34, mesurant chacun 45 pieds de face, sur la rue Marais et [illegible] pieds de profondeur.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes, savoir : $666 66, 100 [illegible] avec intérêt de 6 pour cent du 28 février 1834 au 3 [illegible] mars 1835, et intérêt légal depuis ce jour, ensemble *pour frais et frais de procédures.*—comptant, le reste, à un et deux ans de crédit, à dater du 29 *février dernier*, en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque spéciale jusqu'à [illegible] paiement, des billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, tel que spécifié dans l'acte de vente, jusqu'à [illegible] paiement, et de tous saisi dans les affaires ci-dessus.
19 mars F. BUISSON, [illegible]

VENTE PAR LE MARSHAL.—Jonathan Brooks vs. Sandbury et sa femme—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge associé de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, samedi 18 avril 1835, à midi, sur les lieux, rue Girod No. 71, toutes les étagères du magasin situé audit lieu, saisies pour satisfaire au jugement rendu dans ladite affaire. Conditions, comptant.
3 avril B. BEAUREGARD, marshal

Wm Armstrong contre Wm. C. Stafford.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la cour de cite de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, samedi 18 avril 1835, à 5 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Condé, 6 malles, 2 bois de lit et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 avril B. BEAUREGARD, marshal.

C. A. Rondeau contre F. Proctor et J. G. Proctor.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge *président de la cour de cité* de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique samedi 18 avril 1835, à 5 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Condé, 6 malles, 2 bois de lit et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 avril B. BEAUREGARD, marshal.

C. A. Rondeau vs. F. Proctor & J. G. Proctor.

By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the honorable J. Bermudez, presiding judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale, on Saturday, 18th of April 1835, at 5 o'clock p. m, on the premises, the contents of the Garrick's Head Coffee House, situated opposite the American Theatre, seized to satisfy judgment rendered in the above case.
Terms, cash.
april 3 BEAUREGARD marshal.

Wm Armstrong vs. Wm C Stafford.

By virtue of a writ of fieri facias to me directed, by the honorable G. Preval, associate judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale on Saturday, 18th April, 1835, at 5 o'clock p. m, at the corner of St. Anne and Conde streets, 6 Trunks, 2 Bedsteads, and sundry other articles, seized at the above suit. *Terms, cash.*
april 3 B BEAUREGARD, marshal

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

CONFORMEMENT au provisions de la 4me. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le present donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4e. de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.
14 avril—30 L. E. GENERES.

EXCHANGE AND BANKING COMPANY.

COMMISSIONERS NOTICE.—Pursuant to an Act entitled an Act to incorporate "The Exchange and Banking Company of New Orleans," approved first April, instant.

The undersigned Commissioners named in said act o incorporation, hereby give notice, that the subscription book will be opened at No. 7, St Charles street, on Monday the 20th day of April instant, and that the said book will be kept open every day (Sundays excepted), between the hours of 10 o'clock *a. m. to 2 o'clock p. m.* until Tuesday the 12th day of May, inclusive.

JOHN HAGAN,
NATHANIEL DICK,
JOHN B BYRNE,
THOMAS BARRETT,
LUCIEN HERMANN,
R O PRITCHARD
MAUNSEL WHITE.
PETER DEBUYS,
S J PETERS,
} Commissioners.
april 4

OCEAN INSURANCE COMPANY, with guarantee powers.—Notice is hereby given, in conformity to the chartes creating the Ocean Insurance Company, that the books of subscription to the capital stock of this institution, will be opened [illegible] the following days, viz: the 23d April next [illegible] the 25th day of May ensuing, [Sunday excepted], from 10 A M to 2 P M, at No 72 Royal street, between Bienville and Conti streets, under the direction of the undersigned commissioners:

W W Montgomery, W Bogan,
R O Pritchard, Benj. Le[illegible]
S T Peters, Geo M Lee,
Glendy Burke, H Gally,
J A Meric, J H Field,
P O Sorbe, John Minturn,
H J Buckner, Howard Henderson,
Moses White. M. TUFT[illegible]
march 10 Sec'ry of the Commissioners.

NEW ORLEANS GAS LIGHT and BANKING COMPANY.—Commissioners Notice.—Public notice is hereby given that the subscription books for the Capital Stock of the Company, [illegible] under the superintendence of the undersigned Commissioners, [illegible] at the [illegible] the 11th [illegible] and the [illegible] they will be continued open [illegible] (Sundays excepted) for forty days, between the hours of ten o'clock in the morning and two, in the afternoon.

JAMES H. CALDWELL,
THOMAS BANKS,
JOSHUA BALDWIN,
[illegible] CASH,
GEORGE M. LEE,
R. F. CANFIELD,
J. BERRY,
J. [illegible]STERRIT,
W. [illegible]
} Commissioners.
april 9—30d

OFFICE OF THE NEW ORLEANS AND CARROLLTON RAIL ROAD COMPANY.—In conformity with the provisions of the [illegible] section of the act entitled "An act to amend the act to incorporate the New Orleans and Carrollton Railroad Company, Notice is hereby given that the books of subscription for the stock of said company will be opened the 4th day of May next, at the office of the Atlantic Insurance Company, Canal st. from ten o'clock, a. m. to two, p. m. and remain open every day, Sundays excepted, during the term of 30 days.

By order of the Board,
april 14—30t L. F. GENERES.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 2me. district de la Ville de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première série d'actions du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 14 mai prochain le

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

ENCAN de meubles fabriqués à la Nouvelle Orléans—Auguste Douce a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle Orléans, qu'il leur vendra des meubles à 25 pour cent au dessous du prix ordinaire, (pour du comptant) jusqu'au lundi 21 du courant, et que si les meubles ne sont pas vendus à l'époque, ils se vendront le jour, à 4 heures de l'après midi, à l'encan, par MM. Fernandez & Whiting, à son atelier rue Royale no. 267, entre St. Philippe et Dauphine.
16 avril

PAR NEWTON, HOTCHKISS & Co.

Vente de biens fonds de grande valeur.

VENDREDI, 22 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse, *Arcade, rue des Magasins, pour* clore un compte, les propriétés suivantes:

1o. 8 lots de terre de valeur situés dans la ville de Lafayette, numérotés 1, 2, 3 et 4, sur le plan, situés à l'intersection des rues Jackson et Coffee, dans l'isiet no. 9, mesurant chacun 30 pieds 7 1-2 pouces de face à la rue Jackson, sur 128 pieds 2 pouces de profondeur ; nos. 11 et 12, même isiet, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Coffee sur 124 pieds 11 pouces 1-4 sur l'arrière, sur 123 pieds 10 pouces de profondeur. Les lots nos. 21 et 22, dans l'isiet no. 12, mesurent chacun 31 pieds 1 pouce de face à la rue Coffee, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur. Ces lots sont situés sur terre haute, et dans une des plus belles rues de la ville de Lafayette.

2o. 6 lots au faub. des Nonnes, situés entre les rues Ste. Marie et Felicité, numérotés sur le plan 1, 2, 3, 4, 5 et 6, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face, sur environ 120 pieds de profondeur.

3o. Un lot de valeur sur lequel est construite une maison en briques à deux étages, dans la ville de Lafayette, rue de la Levée, entre les rues Adams et Josephine, (voir le plan) mesurant 25 pieds de face à la Levée, 24 pieds 9 pouces 3 4 sur l'arrière, et 124 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur dans la partie basse, et 182 pieds 8 pouces 1-2 dans la partie haute—Ladite propriété a été louée $300 l'année dernière, et moyennant quelques réparations à faire à la maison, elle se louerait à présent pour une plus forte somme.

4o. La propriété de valeur située à l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Hunter, sur l'arrière de la presse à coton d'Orléans, sur les emplacements qui s'y trouvent, mesurant 71 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur 79 pieds de profondeur dans la rue Hunter, et [illegible] pieds dans la partie basse. Cette propriété située dans une partie florissante de la ville, acquiert de jour en jour plus de valeur.

5o. Soixante ou soixante-dix tonneaux de granit qui se trouvent sur les lieux ci dessus désignés, et qui ont été achetés dans l'intention de bâtir des magasins sur le dit lot.

6o. Un lot de terre de grande valeur, avec une maison en bois à deux étages (faite pour deux ménages) situé à l'encoignure nord des rues Edouard et Magasins, faubourg Lacourse, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 8 pouces de profondeur dans la rue Edouard.

7o. Un lot de terre de valeur, avec une bonne maison en briques d'un seul étage, qu'habitait autrefois le général Ripley, situé à l'encoignure nord des rues Orange et Religieuses, mesurant 105 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à cette dernière rue, sur 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur dans la rue Orange ; cette propriété, moyennant une faible dépense pourrait être améliorée au point d'en faire une belle résidence de famille, ou paierait un bon loyer.

8o. Un lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite mesurant 30 pieds de face à la rue d'Orange, sur 105 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur.

Plus, 12 actions au fond capital de la Presse à Coton d'Orléans. Pour conditions voir les bills.

La vente des propriétés ci-dessus, sera sans réserve. Immédiatement après la vente de ces propriétés, il sera vendu sur même lieu, l'esclave

HENRY, âgé d'environ 18 ans, excellent domestique, bon valet et perruquier, entièrement garanti—son maître ne le vend que parce qu'il n'a plus besoin de ses services.

CHARLOTTE, âgée d'environ 36 ans, excellente cuisinière, parle français et anglais, blanchisseuse et repasseuse du premier ordre, depuis 12 ans dans le pays.

Ces esclaves seront vendus à 6 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction, et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm J. Lewis, notaire public. 15 avril.

PAR P. A. GUILLOTTE.

SAMEDI 25 avril, à midi, il sera vendu sur la Levée, entre les rues Conti et St. Louis, par ordre de la cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 31 mars 1835, et à la requête de A. Grant, syndic des créanciers de C. H. Cook & Co.

Une baroche presque neuve,
Deux drays et harnais,
Deux chevaux.
Conditions comptant. 13 avril—10

Banque de la Louisiane.

Avis des Commissionnaires.

CONFORMEMENT à un acte intitulé "Acte pour incorporer la Banque de la Louisiane de la Nouvelle Orléans", passé à la session de cette année.

Les soussignés commissaires nommés par le dit acte d'incorporation font savoir [illegible] que le livre de souscription sera ouvert [illegible] Chartres no. 7, Lundi 20 d'avril, et que ce dit livre sera ouvert [illegible] les jours (les Dimanches excepté) entre les heures de [illegible] et 2 de l'après midi, jusqu'à Mardi 11 mai inclusivement.

Commissionnaires.
JOHN HAGAN. LUCIEN HERMANN,
NATHANIEL DICK, [illegible] CHARLES,
JOHN B. BYRNE, MAUNSEL WHITE,
THOMAS BARRETT, PETER DEBUYS,
4 avril J. PETERS.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS public est donné par la soussignée commission, nommée par la loi de la Nouvelle Orléans, du fonds capital de la Compagnie sera [illegible] la surintendance des [illegible] souscriptions ouvertes à la ville à l'encoignure des rues [illegible] et de Chartres, lundi, 11 mai, [illegible] que ce jour [illegible] la ville. Ils resteront tous les jours [illegible] les dimanches, pendant [illegible] jours, entre [illegible] et [illegible] de l'après midi.

B. Caldwell, R. [illegible]
[illegible] J. [illegible]
[illegible] Wm [illegible]
George M. L[illegible]
9 avril—30d

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin, pour [illegible] des souscriptions pour la balance du montant du capital. Cinq piastres par action seront exigées [illegible] maintenant.

Les livres [illegible] sous la surintendance des directeurs de la [illegible] comme commissaires.

[illegible] BURTHE,
[illegible] LAUDON,
[illegible] KOHN,
[illegible] G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CARMACK,
R. M. CARTER.
} Directeurs.

Par ordre de la direction.
L. M. GENERES,

VENTES PAR LE SHERIF.

Les exécuteurs de M. S. Meeker contre Joseph Burke.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, *mardi 28 avril prochain*, à 1 heure de l'après midi.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, divisé en deux lots égaux, numérotés sur le plan original 337 et 338, dans l'isiet no. 33, formant l'encoignure des rues Marigny et Bons Enfans, et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue des Bons Enfants, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, l'acquéreur donnant de bons billets endossés, avec hypothèque sur la propriété.
28 mars] FRED. BUISSON, shérif.

John Rice et Wm. M Luneth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, Lundi 4 mai, à 1 heure de l'après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit ; savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Charles, dans l'isiet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph; le dit lot mesurant au pied antérieur 85 pieds de face à la rue St. Charles, sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, limité d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mlle. Deprémont—saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente : $5000 avec les intérêts sur $2276 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834, jusqu'au jour du paiement, le tout comptant. La balance du prix de la vente sera payable comme suit : $5000 le 1er septembre 1835, et $5000 le 1er septembre 1836, en billets endossés à la satisfaction du shérif, et hypothèque spéciale sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait paiement.
8 avril FRED. BUISSON, shérif.

Tous saint Mossy père vs. Antoine Foucher jur.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Mercredi, 6 mai prochain, à une heure après midi.

Les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

SIX lots de terre situés dans la ville de McDonough en cette paroisse, sur la rive droite du Mississippi en face de cette ville, et désignés par les nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'isiet no. 11, sur un plan dressé par Joseph Pilie, voyer de la ville, le 5 décembre 1833, et déposé en l'étude de R. R. Stringer, notaire public.

Le dit lot no. 5, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 140 pieds de profondeur.

Le lot no. 6, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson sur 140 pieds de profondeur.

Le lot no. 7, forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et mesure 60 pieds de face à la première rue, sur 112 pieds de profondeur et face à la dernière.

Le lot no. 8, mesure 56 pieds de face à la rue Jefferson, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot no. 9, forme l'encoignure des rues Market et Jefferson, et mesure 60 pieds de face à la première, sur 112 pieds de profondeur et face à la dernière.

Et le lot no. 10, mesure 60 pieds de face à la rue du Marché, sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente. $170 avec les intérêts, comptant, la balance payable le 27 février 1836.
8 avril FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Samuel Herman & Fraser et J. Leeds, et J. et P. Hyde.—Dans la cour de district—B. et A. Soulié contre les mêmes. En vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cette ville, à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le mardi, 21e jour d'avril prochain, à 1 heure de l'après midi; les propriétés suivantes, savoir:

CINQ LOTS DE TERRE contigus, situés rue St. Joseph, entre Tchoupitoulas et Fossés, dans le faubourg [illegible] désignés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les lots nos 1 et 2, se touchant mesurant chacun, mesure américaine, 24 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur. Les nos. 3, 4 et 5, s'adjoignent aussi mesurant chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis dans les poursuites ci-dessus. Conditions—comptant.
17 mars F. BUISSON, shérif.

H. M. Hart & Co. contre Pierre Debuys et autres.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi 20me jour d'avril suivant, à 1 heure P M.

Les esclaves nommés Charles et Frontin abandonnés par J. C. de St. Romes, un des défendants dans cette cause.—Condition comptant.
17 mars F. BUISSON, shérif.

Antoine Roubet exécuteur testamentaire et tuteur va. Alexandre Baron.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mardi 5 mai prochain, à une heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Un lot de terre situé en la ville de la Nouvelle Orléans, rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Condé ayant environ 60 pieds de face à la rue Ste. Anne, sur environ 80 pieds de profondeur, borné à droite par la propriété de A. Charbonnet et à gauche par celle de François Tio, ensemble la maison en bois, le four et les autres dépendances qui se trouvent sur le dit terrain.—Conditions comptant.
3 avril FRED. BUISSON; shérif
La Banque de l'Union de la Louisiane va. Peter Ogier.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mardi 5 mai prochain, à une heure après midi.

Les propriétés ci-après décrites, savoir :

Un certain lot de terre no. 8, situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, mesurant 39 pieds 9 pouces de face à l'avenue Gravier, sur une profondeur de 109 pieds (mesure anglaise) entre 2 lignes parallèles, borné d'un côté par le lot no. 7, de l'autre côté par le lot no. 9, et dans le fond par le lot no. 10, ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un autre certain lot de terre no. 9, situé dans le même faubourg, mesurant 38 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 109 pieds (mesure anglaise) entre 2 lignes parallèles, borné d'un côté par le lot no. 8, de l'autre côté par la propriété de Nanette Navarre f. de c. l., et dans le fond par le lot no. 10, ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un autre certain lot de terre no. 10, situé dans le même faubourg, mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue Philippa, sur 98 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant à Nanette Navarre f. de c. l., et des lots nos. 8 et 9, et 37 pieds 11 pouces sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 11, ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Le tous conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 11 avril 1829, et annexé à un acte en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Aussi—63 actions dans le fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
3 avril FRED. BUISSON, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF—Félicité Félicie Foucher contre Antoine Foucher Jur.—Le 20me. jour de mai courant, sur les lieux habités par le défendant, moi shérif de la paroisse Jefferson, j'exposerai en vente, pour